

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN233

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

À la troisième phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« munitions »,

insérer les mots :

« , y compris les plus complexes, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à insister sur la nécessité d'améliorer les niveaux de stocks de munitions et plus largement tous les éléments contribuant à une meilleure préparation opérationnelle de nos armées, laquelle est déterminante à la réussite des missions qui leurs sont dévolues.